

F.N.A.C.A. - JURA

G.A.J.E. - 39

TOMBES : MORTS EN A.F.N.

DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE : MOUCHARD



NOM et PRENOM : FILIPPI Elme  
NE(E) LE : 17/11/33  
LIEU DE NAISSANCE : BERBENNO ( ITALIE )  
PROFESSION :

GRADE	UNITE	LIEU DU DECES	DATE DU DECES	CAUSE DU DECES	LIEU D'INHUMATION
CAPORAL	35ème Bt; Génie	BATNA	03/04/59	ACCIDENT	MOUCHARD



## **MOUCHARD. -- Obsèques du Caporal Filippi**

Le vendredi 15 mai, une très nombreuse assistance conduisait à sa dernière demeure le caporal Elmo Filippi, mort accidentellement en Algérie le 3 avril en service commandé.

Dans l'impressionnant cortège, on remarquait les enfants des écoles avec leurs maîtres, une importante délégation du Collège national technique du Bois, la société sportive « Les Muguets » dont Elmo Filippi était membre actif, les drapeaux des Muguets, des combattants des deux guerres, des prisonniers, une délégation de la gendarmerie conduite par son chef, M. Soitoux, la compagnie des sapeurs pompiers avec son lieutenant M. Thomas, ses conscrits et camarades. Parmi les personnalités on a remarqué M. Augustin, chef de Cabinet du Préfet, le remplaçant ; MM. les maires de Mouchard, Villers-Farlay, Pagnoz, Granges de Vaivres ; M. Nicot, président des Muguets et adjoint au maire de Mouchard ; M. le chanoine Choux, curé-doyen d'Arbois et ancien curé de Mouchard ; M. Louis Javel, ancien conseiller général ; M. Flamin, directeur du Collège du Bois, etc... M. Edgar Faure, conseiller général du canton, actuellement en Allemagne, s'était fait excuser.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du

1er R. T. M. de Lons-le-Saunier, tandis que quatre membres actifs des Muguets, anciens d'Algérie, accompagnaient le cercueil et l'introduisaient à l'église pour la cérémonie funèbre. C'est dans le recueillement et l'émotion que l'on devine que se déroula la liturgie de la messe des défunts.

Avant le départ pour le cimetière, sur la place de l'église, quatre discours rappelèrent la mémoire et les états de service de ce brave, mort pour la France. Le premier, au nom de l'Armée, relatant ses états de service qui lui valurent la Croix de la Valeur militaire en date du 15 mars ; le deuxième par le président des Muguets au nom de la société dont Elmo Filippi tenait une place importante à la clique, à la section de gymnastique et au groupe théâtral ; le troisième par le maire de Mouchard au nom du conseil municipal et de la population ; le quatrième par le Chef de Cabinet du Préfet.

Animé d'une foi profonde, comme le soulignait si justement M. Crinquand, maire de Mouchard, dans son discours, Elmo Filippi peut compter sur la miséricorde divine. A sa mère, à ses frères et sœur et à toute sa famille, La Croix Jurassienne présente ses chrétiennes condoléances.

# ATTI DI NASCITA - Parte I.

Numero quarantadue  
di Berbenno

L'anno millenovecentotrentatré, XI<sup>a</sup> Era Fascista, addì dieci di luglio alle ore dieci e minuti trinta, nella Casa Comunale. Avanti di me Luigi Angelo Boni

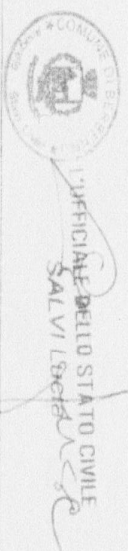
Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Berbenno, è comparso Luigi Angelo Boni, di anni quarantadue, domiciliato in Berbenno, il quale mi ha dichiarato che alle ore triedici e minuti trinta del dì dieci del mese corrente, nella casa posta in via al numero quarantadue, da Luigi Angelo Boni, sua moglie Luigi

è nato un bambino di sesso maschile che Luigi mi presenta, ed a cui dà i nomi di Boni

A quanto sopra, ed a questo atto, sono stati presenti quali testimoni, Luigi di anni quarantadue e Luigi di anni quarantadue, entrambi residenti in questo Comune. Luigi e Luigi sono i persone che con intervento Luigi sono intervenuti.

Luigi  
Luigi  
Luigi uff. d. S.C.

**COMUNE DI BERBENNO (BG)**  
Servizio Anagrafe e Stato Civile  
E' copia conforme all'originale depositato in questo ufficio.  
Berbenno, il **18 MAG. 2010**



N-C 9/

MINISTERE DES ARMEES (TERRE)  
DIRECTION DES PERSONNELS CIVILS  
Bureau de l'Etat Civil  
et des Archives Administratives

PARIS, le 28 NOV. 1960

LE MINISTRE DES ARMEES (TERRE)

N° 5 8 4 PC-7/EC

VU l'Ordonnance du 2 novembre 1945, relative à l'attribution  
de la mention " MORT POUR LA FRANCE ",

VU l'article L-488 du Code des Pensions Militaires d'invalidité,  
complété par l'article 21 de la Loi du 3 avril 1955,

VU la Loi n° 55-1074 du 6 août 1955,

DECIDE

que le Caporal FILIPPI René, du 35ème Bataillon du Génie,  
né le 17 Novembre 1933 à BERBENNO (Italie), décédé le 3 avril  
1959 des suites d'un accident survenu en service commandé, à  
l'occasion de mesures prises pour le maintien de l'ordre en  
Algérie,

est " MORT POUR LA FRANCE "

Destinataire :

Pour le Ministre et par délégation  
P. le Directeur des Personnels Civils  
Le Sous-Directeur,

Signé : TREILLET

Copie conforme à l'original

Le Chef du Bureau :



*Bourlon*

Signé : BOURLON

# EXTRAIT

du DÉCRET en date du 15 septembre 1959

publié au J. O. du 23 septembre 1959

portant concessions de la MEDAILLE MILITAIRE.

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

FILIPPI

Elmé - Caporal - 35ème Bataillon du Génie - Mle 57/390/00522.

" Caporal du Génie dont le magnifique courage et l'esprit de total dévouement doivent être cités en exemple.

" Toujours volontaire pour les missions périlleuses, s'est notamment distingué au cours de nombreuses reconnaissances dans la région de MAAFA, du METLILI et pendant la remise en état de la piste BRAMIS-DJEMORAH en février 1959.

" A été blessé mortellement le 3 avril 1959 au retour d'une liaison particulièrement délicate et dangereuse."

CES CONCESSIONS NE COMPORTENT PAS L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE.

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre  
signé : M. DEBRE

signé : Ch. de GAULLE

POUR AMPLIATION  
l'Administrateur civil  
de 1ère classe SOMMAIRE  
Chef du Bureau des Décorations  
P.O. Le Commandant DEVILLER

Le Ministre des Armées  
signé : P. GUILLAUMAT





RÉPUBLIQUE  
**MÉDAILLE**  
VALEUR

FRANÇAISE  
**MILITAIRE**  
DISCIPLINE



AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

certifie que Monsieur **F I L I P P I** **Elmé**

Caporal du C

né le 17 Novembre 1933, à

Berbenno

département: Italie

**MORT POUR LA FRANCE**

a été décoré de la **MÉDAILLE MILITAIRE** titre posthume par décret du 15 Septembre 1959

Scellé et enregistré sous le N° 18.260 PO 59

/Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau,

*Xus Morsm*

Fait à Paris, le 2 Décembre 1959

*Genaro Costa*

personnes qui ont pris part à leur deuil, en particulier celles qui ont offert des messes et des fleurs et les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue. Elles s'excusent auprès des amis qui n'ont pas reçu de faire-part.

---

**Mouchard (Jura) :** les familles Filippi et Personeni, très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques du

**Caporal Elmo FILIPPI**

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine cruelle.

